

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1193

11 mai 2012

SOMMAIRE

AMARIS Luxembourg S.à r.l.	57256	Prysmian Treasury (Lux) S.à r.l.	57255
Carlo Tassara Assets Management S.A.	57237	Q 207 GP S.à r.l.	57248
C.I.D. Cosmetics International Distribu- tion S.A.	57261	Raiffeisen Vie S.A.	57229
Dundee (International) Nuremberg Karl- Martell-Str. S.à r.l.	57218	Rainbow Finance S.A.	57257
Eleven Dawn S.à r.l.	57248	Red Luxembourg S.A.	57260
Herbal House S.à r.l.	57229	Ronda Silent Partner S.à r.l.	57261
Isanne S.à r.l.	57251	Routing Finance & Co S.A.	57261
Mea Aqua	57236	Saturno S.A.	57262
Mila Real Estate S.A.	57237	Saturn Real S.A.	57260
MK European Capital Partners S.à r.l. ...	57237	SBIL International S.A.	57263
Moa Trading Luxemburg s.à.r.l.	57238	Sbull International S.A.	57263
Multiflags S.A.	57239	SEB Optimus	57264
Nordcap S.à.r.l.	57239	SEB SICAV 1	57264
Northring S.A.	57240	Seema Management S.à r.l.	57254
North South Holdings S.à r.l.	57238	Setaf Luxembourg S.à r.l.	57254
North South Properties S.à r.l.	57239	Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l.	57262
Oracle Real S.A.	57250	Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l.	57261
PALANI Design S.A.	57250	St.Quadrat S.A.	57256
Palm Optics Enterprise S.à r.l.	57240	Swiss Life Products (Luxembourg) S.A. ..	57257
PATRIZIA Acquihold S.à r.l.	57250	Taranis Securities S.A.	57256
PATRIZIA Lux TopCo S.à r.l.	57255	Terra Venture Partners S.C.A., SICAR ..	57257
Pinnacle Management	57253	UBP Multifunds II	57263
Pinnacle Partners	57254	Ukrainian Agrarian Investments S.A.	57258
President A	57251	Villiers Finance S.A.	57238
President B	57255	Westlock S.à r.l.	57262
President C	57256	WPH Dallion II S.à r.l.	57264
		WPH Dallion I S.à r.l.	57264

Dundee (International) Nuremberg Karl-Martell-Str. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 167.917.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of March.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.396 and with a share capital of EUR 108,197,412.-,

represented by Mrs. Elisa Faraldo Talmon, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Dundee (International) Nuremberg Karl-Martell-Str. S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial, financial or real estate operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used notably, without limitation, to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 5 June of each year, at 11 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders. Resolutions Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each. Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2012.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- the following as B Managers:

* Mr. Frank Pletsch, born in Trier, Germany, on 15 July 1974, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

* Mr Philippe Toussaint, born in Arlon, Belgium, on 2 September 1975, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- the following as A Manager:

- Mr Mark Hogan, born in Toronto, Canada, on 10 November 1975, with professional address at 30, Adelaïde Street East, CND-ON M5C 2C5 Toronto.

2. Resolved that the registered office shall be at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux mars.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 160.396 et avec un capital social de EUR 108.197.412,-,

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Dundee (International) Nuremberg KarlMartell-Str. S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle, financière ou immobilière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis

des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 5 Juin de chaque année, à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de Décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et intégralement libérée en espèces au nombre de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. La preuve de ce versement a été apportée au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et que la preuve de tous ces paiements lui a été rapportée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euro (EUR 1.100,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 Décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3), et nomination des Gérants suivants pour une période illimitée:

- en tant que Gérant de catégorie B:

* M. Franck Pletsch, né à Trier, Allemagne, le 15 Juillet 1974, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

* M. Philippe Toussaint, né à Arlon, Belgique, le 2 septembre 1975, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- en tant que Gérant de catégorie A:

* M. Mark Hogan, né à Toronto, Canada, le 10 novembre 1975, ayant son adresse professionnelle à 30, Adelaide Street East, CND-ON M5C 2C5 Toronto.

2) Fixation du siège social de la Société à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2012. Relation: LAC/2012/13597. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040718/597.

(120054380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Raiffeisen Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 90.283.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mars 2012 que

- Messieurs Philippe BONTE, John BOUR, Guy HOFFMANN, Marc LAUER et Gilbert WOLTER ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2013 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2012;

- Monsieur Jean-Louis BARBIER, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, rue Charles Martel 46, a été nommé nouvel administrateur pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2013 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2012;

- Monsieur Laurent DEMEULDER, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, rue Charles Martel 46, a été nommé nouvel administrateur pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2013 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2012;

- Monsieur André BIRGET, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, rue Léon Laval 12, a été nommé nouvel administrateur pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2013 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2012;

- la société anonyme Ernst&Young a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAIFFEISEN VIE S.A.

Référence de publication: 2012043256/24.

(120057783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Herbal House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 167.908.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of March.

Before us Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., a public limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under no B 124.671,

here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, company director, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of HERBAL HOUSE S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

In case there is more than one Manager, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the sole signature of one Class A Manager, or by the joint signatures of two Class B Managers, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the

board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a Manager of Class A and a Manager of Class B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by a Manager of Class A and a Manager of Class B jointly. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by CADOGAN INVESTMENTS, S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2012.

Expenses

If necessary, the share capital is estimated at EUR 14,932.10 (exchange rate (median price) on March 28, 2012: GBP 1.- = EUR 1.19457)

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100).

Resolutions of the Sole Partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Franck Ruimy, born on February 6th, 1971 in Casablanca (Morocco) with professional address at 49 Grosvenor Street, London W1K 3HP (United Kingdom) as Class A Manager;

- Mr Geoffroy t'Serstevens, born on November 2nd, 1980 in Namur (Belgium) with professional address at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as Class B Manager; and;

- Mr Grégory Noyen, born on January 22nd, 1980 in Liège (Belgium) with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as Class B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour de mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., (société anonyme de droit luxembourgeois), avec siège social situé au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, enregistrée avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.671,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Sterstevens, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de HERBAL HOUSE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq livres sterling (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les gérants sont nommés jusqu'à la nomination de leurs successeurs: ils peuvent être réélus au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant par une assemblée générale des associés.

Dans le cas d'une pluralité de gérants, l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de Classe A et des gérants de Classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la seule signature d'un gérant de la Classe A ou par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Classe B, ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir. Même après le terme de leur mandat, le (les) gérant(s) ont le devoir de ne pas divulguer d'information(s) sur la société qui pourrait nuire aux intérêts de la Société, à l'exception du cas où une telle divulgation d'information est requise par la loi.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou un gérant de Classe A et un gérant de Classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associé

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., pré-mentionnée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Pour autant que de besoin, le capital social est évalué à EUR 14.932,10 taux de change (median price) du 28 mars 2012, GBP 1 = EUR 1,19457.

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cent euros (EUR 1.100).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Franck Ruimy, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc) avec adresse professionnelle au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres (Grande-Bretagne) comme gérant de Classe A;

- M. Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur (Belgique) avec adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme gérant de Classe B; et;

- M. Grégory Noyen, né le 22 janvier 1980 à Liège (Belgique) avec adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme gérant de Classe B.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mars 2012. LAC/2012/14548. Reçu 75, EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012040819/373.

(120054061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Mea Aqua, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.743.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2012

- Le mandat d'Administrateur et d'Administrateur délégué de S.A.R. Prince Jean DE NASSAU, Prince de Luxembourg, demeurant au 53, rue des Prés, L-5316 Contern, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de cinq ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé en M.B.A., et Monsieur Christoph KOSSMANN, employé privé, demeurant tous deux professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés comme nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires pour une période statutaire de cinq ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- La société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est nommée comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement du Commissaire démissionnaire pour une période statutaire de cinq ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Le siège de la société est transféré du 1, Rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2012.

Certifié sincère et conforme

MEA AGUA

S.A.R. Prince Jean DE NASSAU

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012043191/26.

(120057756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

C.T.A.M. S.A., Carlo Tassara Assets Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.494.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 mars 2012

Que,

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014:

- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

- Monsieur Jean-François SAGLIO, Administrateur de sociétés, demeurant 133, Boulevard Montparnasse, F-75006 Paris.

- Monsieur Claude LE MONNIER, Administrateur de sociétés, demeurant 17, Rue du 8 Mai 1945, F-78220 Viroflay.

- Monsieur Mario COCCHI, Directeur Général, demeurant 44, Via Nazionale, I- 25050 Niardo (Brescia)

Que,

Le Mandat d'Administrateur de Monsieur François WINANDY, arrivant à son terme n'est pas renouvelé. Il convient donc de noter que le nombre d'Administrateur passe ainsi de 5 à 4, sans nécessité de pourvoir à son remplacement conformément aux dispositions de l'article 9 alinéa 1 des statuts de la société.

Est réélu Réviseur d'Entreprises Agréé, pour la même période, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014:

- La société H.R.T. Révision S. A., sise 163, rue du Kiem L-8030 STRASSEN

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012043917/28.

(120057344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Mila Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 130.649.

—
RECTIFICATIF

Extrait

A la suite d'une erreur matérielle dépôts L120050230, il convient de lire que le siège social de la société Mila Real Estate sa est désormais établi au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012043201/13.

(120057574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

MK European Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 464.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.944.

—
En date du 22 mars 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 22 mars 2012.

En date du 22 mars 2012, le Conseil de Gérance a pris note que la nouvelle l'adresse professionnelle de Jorge Pérez Lozano et Polyxeni Kotoula est au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et ce avec effet au 2 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pour la Société

Jorge Pérez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2012043203/18.

(120057496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Moa Trading Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.962.

—
Auszug der Moa Trading Luxembourg S.à.r.l. (die «Gesellschaft»)

Am 19 März 2012 hat sich die Bezeichnung des Geschäftsführers, GLOBAL SECURITIES FINANCE SOLUTIONS HOLDING BV, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet gemäss Gesetze der Niederlanden, registriert bei der "Kamer van Koophandel" von Amsterdam, Niederlanden, unter Nummer 34234517, mit Sitz in Evert van de Beekstraat 49, NL - 1118 CL Luchthaven Schiphol, hier vertreten durch seinen ständigen Vertreter, Herrn Mr. Franciscus Theodorus VOGEL, geboren am 7 Juni 1969 in Haarlem, Niederlanden und mit beruflicher Anschrift in Evert van de Beekstraat 49, NL - 1118 CL Luchthaven Schiphol, wie folgt abgeändert:

All-In Finance Holding B.V.

All-In Finance Holding B.V. ist A Geschäftsführer der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für und im Auftrag der MOA TRADING LUXEMBURG S.A.R.L.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2012043204/20.

(120057037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Villiers Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.289.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2012

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Mark FLAWN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 1-3 Strand à Londres WC2N 5EH, de Monsieur Peter VAN OPSTAL, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et de Monsieur Sean MURRAY, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2012.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes l'exercice clôturant au 30 juin 2012.

Luxembourg, le 5 Avril 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012043371/20.

(120057893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

North South Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.278.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 avril 2012

- La liquidation de la société North South Holdings S.à r.l. est clôturée

- Les livres et documents sociaux sont déposés au siège social et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012043217/13.

(120057632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Multiflags S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 66.341.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 27.07.2010 de la société MULTIFLAGS S.A. il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de

Monsieur Emile Wirtz, 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg,

Monsieur Michael Ernzerhof et de Madame Carole Giovannacci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2 016.

2. de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Emile Wirtz, 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 27.07.2010.

MULTIFLAGS S.A.

Référence de publication: 2012043207/19.

(120057845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Nordcap S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.881.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 2 avril 2012 que M. Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France et avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg est nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Andrzej Bińkowski, gérant;

- M. Patrice Gallasin, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012043211/19.

(120057278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

North South Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.772.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.497.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 avril 2012

- La liquidation de la société North South Properties S.à r.l. est clôturée

- Les livres et documents sociaux sont déposés au siège social et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2012043218/13.
(120057631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Northring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 82.682.

Par décision du Conseil d'Administration du 23 mars 2012, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Madame Marie BOURLOND démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 11/04/2012.

Pour: *NORTHRING S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Hélène Schorr

Référence de publication: 2012043219/16.

(120057852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Palm Optics Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.361.

In the year two thousand and eleven on the twentieth day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Arnold Holdings II Ltd, a corporation duly incorporated in and under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19005, Cayman Islands and registered with the Companies' Register under number WK-257416, hereinafter referred to as the "Sole Shareholder".

Here represented by Ms. Radia Doukhi, attorney at law, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 20 September 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

That it is the Sole Shareholder of Palm Optics Enterprise S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163361, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler notary residing in Junglinster, on 19 August 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

That the Sole Shareholder has decided to vote on all the items of the following agenda:

1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States of Dollars;
2. Increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty two thousand seven hundred sixty nine United States Dollars (USD 182,769.-) so as to raise it from its current amount of seventeen thousand two hundred thirty-one United States Dollars (USD 17,231.-) to two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) by the issue of one million eight hundred twenty seven thousand six hundred ninety (1,827,690) new shares ("parts sociales"), (the "New Shares"), with a nominal value of ten Cents (USD 0.10.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up at nominal value;
3. Subscription and full payment of the New Shares by the contribution in kind consisting of (i) the conversion of a receivable of an aggregate amount of four million sixty-four thousand nine hundred thirty-one United States Dollars (USD 4,064,931) and (ii) the conversion of a receivable of an aggregate amount of two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000) (the "Contribution") both held by the Sole Shareholder towards the Company;
4. Use of the Contribution as follows:
 - the amount corresponding to one hundred eighty two thousand seven hundred sixty nine United States Dollars (USD 182,769.-) for the subscription and payment of the New Shares;

- the amount corresponding to six million three hundred eighty two thousand one hundred sixty two United States Dollars (USD 6,382,162.-) to the freely distributable share premium account.

5. Proposal to reclassify the shares of the Company into 10 (ten) classes of shares of the Company;

6. Subsequent amendment of articles 6, 14, 19, 20 of the articles of incorporation of the Company and insertion of a new article 23 in the articles of association of the Company; and

7. Miscellaneous.

That, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to approve the change of the functional currency, in which the Company's share capital is expressed, and to convert the Company's share capital from EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to USD 17,231 (seventeen thousand two hundred thirty-one United States Dollars) using the EUR/USD exchange rate as at 19 September 2011.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 17,231 (seventeen thousand two hundred thirty-one United States Dollars) composed of 172,310 (one hundred seventytwo thousand three hundred ten) shares having a nominal value of ten Cents (USD 0.10) each.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty two thousand seven hundred sixty nine United States Dollars (USD 182,769.-) so as to raise it from its current amount of seventeen thousand two hundred thirty-one United States Dollars (USD 17,231.-) represented by one hundred seventy-two thousand three hundred ten (172,310) shares to an amount of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) by the issue of one million eight hundred twenty seven thousand six hundred ninety (1,827,690) new shares ("parts sociales"), having a nominal value of ten Cents (USD 0.10.-) each, (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up at nominal value so that the share capital will be represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of ten Cents (USD 0.10) each.

Third resolution

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares and to pay them by contribution in kind consisting of:

(i) the conversion of a receivable of an aggregate amount of four million sixtyfour thousand nine hundred thirty-one United States Dollars (USD 4,064,931) held by the Sole Shareholder towards the Company (the "First Receivable"); and

(ii) the conversion of a receivable of an aggregate amount of two million five hundred thousand United States Dollars (the "Second Receivable") held by the Sole Shareholder towards the Company (USD 2,500,000).

The contribution in kind of the First Receivable and the Second Receivable to the Company by the Sole Shareholder represent together an aggregate value of six million five hundred sixty-four thousand nine hundred thirty one United States Dollars (USD 6,564,931), (the "Contribution").

The First Receivable and the Second Receivable are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which could be attached thereto.

Proof of the existence of the Contribution has been given by a valuation report of the board of managers of the Company attesting of the valuation of the Contribution (the "Company's Report").

The Company's Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Fourth resolution

The Sole Shareholder hereby decides that the value of the Contribution will be allocated as follows:

i. an amount corresponding to one hundred eighty two thousand seven hundred sixty nine United States Dollars (USD 182,769.-) for the subscription and payment of the New Shares; and

ii. an amount corresponding to six million three hundred eighty two thousand one hundred sixty two United States Dollars (USD 6,382,162.-) to the freely distributable share premium account.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to reclassify the shares of the Company into 10 (ten) classes of shares of the Company as follows:

200,000 (two hundred thousand) Class A Shares,

200,000 (two hundred thousand) Class B Shares,

200,000 (two hundred thousand) Class C Shares,

200,000 (two hundred thousand) Class D Shares,

200,000 (two hundred thousand) Class E Shares,

200,000 (two hundred thousand) Class F Shares,

200,000 (two hundred thousand) Class G Shares,
200,000 (two hundred thousand) Class H Shares,
200,000 (two hundred thousand) Class I Shares, and
200,000 (two hundred thousand) Class J Shares
each share with a nominal value of ten Cents (USD 0.10).

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend articles 6, 14, 19 and 20 of the Company's articles of association and to insert a new article 23 in the Company's articles of association. Articles 6, 14, 19, 20 and 23 of the Company's articles of incorporation shall, therefore, read as follows:

“ **Art. 6.** The issued share capital of the Company is set at two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) divided into

200,000 (two hundred thousand) Class A Shares,
200,000 (two hundred thousand) Class B Shares,
200,000 (two hundred thousand) Class C Shares,
200,000 (two hundred thousand) Class D Shares,
200,000 (two hundred thousand) Class E Shares,
200,000 (two hundred thousand) Class F Shares,
200,000 (two hundred thousand) Class G Shares,
200,000 (two hundred thousand) Class H Shares,
200,000 (two hundred thousand) Class I Shares, and
200,000 (two hundred thousand) Class J Shares

each share with a nominal value of ten Cents (USD 0.10) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for above), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.“

“ **Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.”

“ **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company.

Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter been touched.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).”

“ **Art. 20.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.”

“ **Art. 23.** Definitions

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 13 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date

Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present meeting, is approximately three thousand eight hundred euro (€ 3,800.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, as represented as stated here above, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le vingt septembre

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

A COMPARU:

Arnold Holdings II Ltd, une société existant sous les lois des îles Caïman et ayant son siège principal a Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Ile Cayman et enregistrée au registre des sociétés sous le numéro WK-257416, ci-après dénommée l' "Associé Unique"

Ici représentée par Mme Radia Doukhi, avocate, ayant son adresse professionnelle au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé en date du 20 Septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que l'Associé Unique est l'associé actuel de Palm Optics Enterprise Sàrl., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163361, constituée par un acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, le 19 août 2011, acte qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Que l'Associé Unique a décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Changement de devise concernant le capital social de la Société de l'Euro en US Dollars.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt deux mille sept cent soixante neuf US Dollars (USD 182.769,-) de manière à porter son montant actuel de dix sept mille deux cent trente et un US Dollars (USD 17.231,-) à deux cent mille US Dollars (USD 200.000,-) par l' émission d'un million huit cent vingt sept mille six cent quatre-vingt-dix (1.827.690) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), avec une valeur nominale de dix centimes (USD 0.10.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales préexistantes, et seront entièrement libérées à hauteur de leur valeur nominale.

3. Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par apport en nature consistant en (i) la conversion d'une créance d'un montant total de quatre millions soixante quatre mille neuf cent trente et un US Dollars (USD 4.064.931) et (ii) la conversion d'une créance d'un montant total de deux millions cinq cent mille US Dollars (USD 2.500.000) (l'«Apport»), toutes deux détenues par l'Associé Unique envers la Société.

4. Utilisation de l'Apport de la manière suivante:

- Le montant correspondant à cent quatre-vingt deux mille sept cent soixante neuf US Dollars (USD 182.769.-) pour la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales;

- Le montant correspondant à six millions trois cent quatre vingt deux mille cent soixante deux US Dollars (USD 6.382.162.-) au compte de prime d'émission librement distribuable.

5. Proposition de reclassification des parts sociales de la Société en 10 (dix) classes de parts sociales de la Société

6. Modifications subséquentes des articles 6, 14, 19, 20 des statuts de la Société et insertion d'un nouvel article 23 dans les statuts de la Société; et

7. Divers.

Que, sur la base de cet agenda, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la modification de la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé, et de convertir le capital social de la Société de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) en USD 17.231 (dix-sept mille deux cent trente et un US Dollars), basé sur le taux de change EUR/USD du 19 septembre 2011.

Résultant des informations figurant ci-dessus, le capital social de la Société est désormais d'un montant de USD 17.231 (dix-sept mille deux cent trente et un US Dollars), composé de 172.310 (cent soixante-douze mille trois cent dix) parts sociales ayant une valeur nominale unitaire de dix centimes (USD 0.10).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt deux mille sept cent soixante neuf US Dollars (USD 182.769) pour augmenter le capital social de son montant actuel de dix sept mille deux cent trente et un US Dollars (USD 17.231) représenté par cent soixante-douze mille trois cent dix (172.310) parts sociales pour un montant de deux cent mille US Dollars (USD 200.000.-) par l'émission d'un million huit cent vingt sept mille six cent quatre vingt dix (1.827.690) nouvelle parts sociales, ayant une valeur nominale unitaire de dix centimes (USD 0.10) (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes, totalement libérées à la valeur nominale afin que le capital social soit composé de deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale unitaire de dix centimes (USD 0.10)

Troisième résolution

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les payer par apport en nature consistant en:

- (i) La conversion d'une créance d'un montant total de quatre millions soixante quatre mille neuf cent trente et un US Dollars (USD 4.064.931) (la «Première Créance»), laquelle est détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société; et
- (ii) La conversion d'une créance d'un montant total de deux millions cinq cents mille US Dollars (USD 2.500.000) (la «Deuxième Créance») laquelle est détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société.

L'apport en nature de la Première Créance et la Deuxième Créance à la Société par l'Associé Unique représente une valeur totale de six millions cinq cent soixante quatre mille neuf cent trente et un US Dollars (USD 6.564.931), (l'«Apport»).

La Première Créance et la Seconde Créance sont apportées avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui pourraient être y être attachés.

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée par un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société attestant de la valeur de l'Apport (le «Rapport»)

Le Rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera annexé au présent acte pour les motifs d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que la valeur de l'Apport sera répartie comme suit:

- (i) Un montant correspondant à cent quatre-vingt deux mille sept cent soixante neuf US Dollars (USD 182,769.-) pour la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales; et
- (ii) Un montant correspondant à six millions trois cent quatre-vingt deux mille cent soixante deux US Dollars (USD 6.382.162.-) pour le compte de prime d'émission librement distribuable.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser les parts sociales de la Société en 10 (dix) classes de parts sociales de la Société comme suit:

- 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe A;
 - 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe B;
 - 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe C;
 - 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe D;
 - 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe E;
 - 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe F;
 - 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe G;
 - 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe H;
 - 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe I; et
 - 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe J,
- Chaque part sociale a une valeur nominale de 10 Cents (USD 0.10)

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier les articles 6, 14, 19 et 20 des statuts de la Société et d'insérer un nouvel article 23 dans les statuts de la Société. Les articles 6, 14, 19, 20 et 23 des statuts de la Société auront ainsi la teneur suivante:

- « **Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent mille Dollars Américains (USD 200.000,-) divisé en:
- 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe A;
 - 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe B;
 - 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe C;
 - 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe D;

200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe E;
200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe F;
200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe G;
200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe H;
200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe I; et
200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de dix Centimes (USD 0,10) et comportant les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts.

Dès lors et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par une seule personne, les articles 200-1 et 200-2 entre autres de la loi modifiée sur les sociétés commerciales s'appliqueront, c'est-à-dire que toute décision de l'associé unique ainsi que tout contrat entre ce dernier et la société seront pris par écrit et les dispositions concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée dans les formes prévues pour la modification des présents statuts.

La capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en circulation dans cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, de telles annulations et rachats de parts sociales seront faites dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital à travers le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus) une telle classe de parts sociales donne le droit à ses détenteurs, proportionnellement à leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de ces parts sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par lui et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales en circulation dans cette classe de parts sociales à racheter et annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera égal à un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur base des Comptes Intérimaires y relatifs. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe y relative au moment de l'annulation de la classe concernée à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés dans les formes prévues pour la modification des statuts, pourvu cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé cependant que le Montant Disponible.

Dès le rachat et l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.»

« **Art. 14.** Les résolutions collectives sont valablement prises uniquement si elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Néanmoins, les décisions modifiant les statuts peuvent uniquement être prises par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.»

« **Art. 19.** La balance des comptes de profits et pertes, après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et des provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% du bénéfice net de la Société sera déduit et alloué à la réserve légale. Ces déductions et allocations cesseront d'être obligatoire le montant de cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais ils reprendront jusqu'à complète reconstitution de la réserve si à un moment donné et pour quelque raison de ce soit, il eut fallu toucher à cette dernière.

Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur base des déclarations des comptes préparés par le gérant ou suivant le cas, par le conseil de gérance, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des profits reportés et réserves disponibles mais réduit par des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve telle que requise par la loi, en conformité avec les dispositions ci-après.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions prévues ci-après. L'assemblée générale annuelle des associés peut décider d'allouer toute somme du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant ou suivant le cas, le conseil de gérance et peuvent être payés en lieu et place tels que déterminés par le gérant ou suivant le cas, le conseil de gérance. Le gérant ou suivant le cas, le conseil de gérance peut faire une détermination finale du taux de change applicable pour convertir des fonds en la monnaie de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne peut pas ensuite être réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera retiré par le détenteur de cette part sociale, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et en déshérence qui sont détenus par la Société pour le compte de ces détenteurs de parts sociales.

Dans le cas d'une déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé tel que suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué sur une base égalitaire à tous les associés proportionnellement à leurs parts sociales et sans égard aux classes; ensuite

(ii) la balance du montant total distribué sera allouée dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe de part sociale dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les parts sociales de classe J, et s'il n'y a plus de parts sociales de classe J en circulation, par les parts sociales de classe I et ainsi de suite jusqu'à ce que seules des parts sociales de classe A soient en circulation).»

« **Art. 20.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera réalisée par la gérance ou par toute autre personne nommée par les associés.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les dépenses engagées en raison de la liquidation, le boni net de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec, et de manière à obtenir, sur une base globale, le même résultat économique que celui prévu par les règles de distribution prévues pour la distribution des dividendes.»

« **Art. 23.** Définitions

Montant Disponible

signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la limite de la distribution de dividendes auxquels les associés auraient droit en vertu de l'art. 13 des statuts, augmentés de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts annulée mais réduite (i) du montant de toute perte (y compris les pertes reportée), et (ii) de toute somme placée en réserve (s) selon les conditions fixées par les lois applicables ou par les Statuts, chaque fois telles que fixées par les Comptes Intérimaires (pour la prévention de tout doute, sans comptabilisation en double) de la manière suivante:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (y inclus les profits reportés)

P = toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts annulée

L = pertes (y compris les pertes reportée)

LR = toute somme placée en réserve(s) selon les conditions fixées par les lois applicables ou par les Statuts.

Comptes Intérimaires

signifie les comptes intérimaires de la Société établis à la Date de Comptes Intérimaires.

Date de Comptes Intérimaires

signifie la date, qui devra être fixée au minimum 8 (huit) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à environ trois mille huit cents euros (€ 3.800,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Doukhi, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 septembre 2011. Relation: EAC /2011/12928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012040917/419.

(120053997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**Q 207 GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Eleven Dawn S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.095.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of March.

Before Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Field Point I-A RE 5, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B122585,

duly represented by Chloé Detroussel, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 16th March 2012.

The said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Eleven Dawn S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B166095, and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 15 December 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 485 of 23 February 2012 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Eleven Dawn S.à r.l." to "Q 207 GP S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Q 207 GP S.à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 3.** The Company's purpose is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may especially act as general partner with unlimited liability for all debts and obligations of partnerships or similar vehicles. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company are estimated EUR 1200.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREUPON, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The present document having been read to the proxyholder representing the appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Field Point I-A RE 5, une société à responsabilité limitée créée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B122585,

dûment représentée par Chloé Detroussel, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 mars 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique («l'Associé Unique») de Eleven Dawn S.à r.l. une société à responsabilité limitée créée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166095 et constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellincky, notaire de résidence à Luxembourg le 15 Décembre 2011, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations nombre 485 le 23 février 2012 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de «Eleven Dawn S.à r.l.» en «Q 207 GP S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, devant désormais être lu comme suit:

« **Art. 2.** Le nom de la Société est «Q 207 GP S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, devant désormais être lu comme suit:

« **Art. 3.** L'objet social de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut spécialement agir en tant qu'associé gérant à responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations des sociétés de personnes ou autres véhicules similaires. La Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, résultant des obligations assumées par les tiers ou relatifs à tout ou partie des activités des tiers, dans une ou plusieurs transactions ou sur une base continue.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut réaliser toutes les opérations de nature commerciale, industrielle ou financière qui seraient utiles à la réalisation de son objet social.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 1200.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, dressé à Luxembourg, à la date établie en tête du présent document.

Le présent document ayant été lu à la mandataire représentant la partie comparante, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Detroussel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mars 2012. Relation: LAC/2012/13921. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012041350/114.

(120054547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Oracle Real S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.990.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration le 5 mars 2012, que le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'approuver et de ratifier:

- Que le siège social de la société est transféré au 51, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg-Kirchberg, et ceci à compter du 20 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012043227/17.

(120058091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

PATRIZIA Acquihold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 166.030.

—
En date du 21 mars 2012, l'associé unique de la Société a nommé Monsieur Horst Baumann, né le 2 mars 1961 et ayant comme adresse professionnelle le 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet au 28 mars 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Il résulte donc de cette nomination que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Dr Bernhard Engelbrecht, gérant du conseil de gérance;
- Monsieur Arwed Fischer, gérant du conseil de gérance; et
- Monsieur Horst Baumann, gérant du conseil de gérance.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

PATRIZIA Acquihold S.à r.l.

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2012043238/18.

(120057744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

PALANI Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 35, rue Randlingen.

R.C.S. Luxembourg B 132.312.

—
Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 13 mars 2012 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013:

- Simon TRUFELLI, 10, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Frank TOUSSAINT, 35, rue Randlingen, L-8366 Hagen, Administrateur et Directeur;
- Annick WIRTZ, 3, rue du Cimetièrre, L-6915 Roodt-Syre, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012043233/15.

(120057745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

President A, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.834.

En date du 22 mars 2012, le Conseil d'administration a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 22 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Jorge Pérez Lozano / Robert van't Hoeft

Fondé de pouvoir A / Fondé de pouvoir A

Référence de publication: 2012043247/16.

(120057493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Isanne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.176.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of February.

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TURKISH PHARMA LUX S.AR.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 120.926, holding two thousand five hundred ninety-five (2,595) shares of the company.

IDE S.AR.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 118.983, holding two thousand five hundred ninety-five (2,595) shares of the company.

(jointly referred to as the Shareholders).

here represented by Mrs. Chloé Dellandrea, jurist, residing in Luxembourg by virtue of proxies given on 21 and 23 February 2012.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- TURKISH PHARMA LUX S.AR.L. and IDE S.AR.L. are the shareholders of ISANNE S.AR.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on June 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1570 on August 18, 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on November 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°136 of February 7, 2007. (B 117.176)

- The ISANNE's share capital is presently set at two hundred fifty nine thousand and five hundred dollars (USD 259,500) represented by five thousand hundred and ninety (5,190) shares with a par value of fifty dollars (USD 50) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through its proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of one hundred fifty thousand dollars (USD 150,000) to bring it from its present amount of two hundred fifty nine thousand and five hundred dollars (USD 259,500)

to four hundred nine thousand five hundred dollars (USD 409,500) by the issuance of three thousand (3,000) new shares with a par value of fifty dollars (USD 50) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, TURKISH PHARMA LUX S.AR.L., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one thousand five hundred (1,500) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of seventy-five thousand dollars (USD 75,000). The amount of seventy-five thousand dollars (USD 75,000) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, IDE S.AR.L., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one thousand five hundred (1,500) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of seventy-five thousand dollars (USD 75,000). The amount of seventy-five thousand dollars (USD 75,000) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders decide to amend article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at four hundred nine thousand five hundred dollars (USD 409,500) represented by eight thousand one hundred ninety (8,190) shares with a par value of fifty dollars (USD 50) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand two hundred thirty two euro (EUR 1.232,-). The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

TURKISH PHARMA LUX S.AR.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.926, détenant deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze (2.595) parts sociales de la société.

IDE S.AR.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.983, détenant deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze (2.595) parts sociales de la société.

(ensemble les Associés).

ici représentées par Mlle Chloé Dellandrea, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données le 21 et 23 février 2012, Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrites ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- TURKISH PHARMA LUX S.AR.L. et IDE S.AR.L. sont les associés de ISANNE S.AR.L., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 1^{er} juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1570 du 18 août 2006 . Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°136 du 7 février 2007. (B 117.176)

- le capital social de ISANNE S.AR.L. est actuellement fixé à deux cent cinquante-neuf mille cinq cents dollars (USD 259.500) représenté par cinq mille cent quatre-vingt-dix (5.190) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50) chacune.

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de cent cinquante mille dollars (USD 150.000) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-neuf mille cinq cents dollars (USD 259.500) à quatre cent neuf mille cinq cents dollars (USD 409.500) par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, TURKISH PHARMA LUX S.AR.L. prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à mille cinq cents (1.500) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de soixante-quinze mille dollars (USD 75.000). La somme de soixante-quinze mille dollars (USD 75.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Ces faits exposés, IDE S.AR.L. prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à mille cinq cents (1.500) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de soixante-quinze mille dollars (USD 75.000). La somme de soixante-quinze mille dollars (USD 75.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en numéraire ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à quatre cent neuf mille cinq cents dollars (USD 409.500) représenté par huit mille cent quatre-vingt-dix (8.190) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars chacune (USD 50) chacune». Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ mille deux cent trente-deux euros (EUR 1.232,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DELLANDREA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 mars 2012. Relation: LAC/2012/9805. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012041488/132.

(120054583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pinnacle Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.204.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 avril 2012

- La liquidation de la société Pinnacle Management S.à r.l. est clôturée

- Les livres et documents sociaux sont déposés au siège social et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012043229/13.

(120057627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Setaf Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.193.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.058.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 6 avril 2012

Est nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jean-Louis BOTTARO, gérant unique démissionnaire en date du 6 avril 2012:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012043302/15.

(120057846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Pinnacle Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.457.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 avril 2012

- La liquidation de la société Pinnacle Partners S.à r.l. est clôturée

- Les livres et documents sociaux sont déposés au siège social et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012043230/13.

(120057628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 19.969.455,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.615.

—
Il résulte d'une cession de parts sociales de la Société en date du 19 mars 2012, que John Fornes a transféré avec effet immédiat:

- 38.248 parts préférentielles de classe A;
- 38.248 parts préférentielles de classe B;
- 38.248 parts préférentielles de classe C;
- 38.248 parts préférentielles de classe D;
- 38.248 parts préférentielles de classe E;
- 4,266 parts ordinaires de classe A;
- 4,266 parts ordinaires de classe B;
- 4,266 parts ordinaires de classe C;
- 4,266 parts ordinaires de classe D; et
- 4,266 parts ordinaires de classe E à

Morten Lynum résidant au Bjorn Farmannsvei 27, 1472 Fjellhamar, Norvège.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Seema Management S.à r.l.
Nicole Götz
Gérant A

Référence de publication: 2012043950/25.

(120057847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Prysmian Treasury (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.050.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.170.

En date du 10 avril 2012, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PriceWaterhouseCoopers enregistré sous le numéro B65477, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat, et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043231/13.

(120057472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

PATRIZIA Lux TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.110.

En date du 27 mars 2012, l'associé unique de la Société a nommé Monsieur Horst Baumann, né le 2 mars 1961 et ayant comme adresse professionnelle le 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet au 27 mars 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Il résulte donc de cette nomination que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Dr Bernhard Engelbrecht, gérant du conseil de gérance;
- Monsieur Arwed Fischer, gérant du conseil de gérance; et
- Monsieur Horst Baumann, gérant du conseil de gérance.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
PATRIZIA Lux TopCo S.à r.l.
UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2012043239/18.

(120057642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

President B, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.835.

En date du 22 mars 2012, le Conseil d'administration a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 22 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Jorge Pérez Lozano / Robert van't Hoeft

Fondé de pouvoir A / Fondé de pouvoir A

Référence de publication: 2012043248/16.

(120057492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

AMARIS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.033.

Je soussigné Olivier BROURHANT, gérant de la Société AMARIS Luxembourg Sarl, atteste par la présente sur l'honneur, que par acte sous seing privé du 09 mars 2012, l'actionnaire de la Société AMARIS Luxembourg Sarl immatriculée sous le numéro B 159033 (ci-après la «Société»), AMARIS GROUP SA a cédé quarante (40) parts sociales de vingt-cinq (25) euros chacune à Monsieur Arnaud BRIZZI actionnaire de la société.

Fait à Genève, le 26.03.2012.

Signature.

Référence de publication: 2012043914/12.

(120057660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Taranis Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.146.

Il est pris note de la démission de Madame Marie BOURLOND, Administratrice de catégorie A et Présidente du Conseil d'Administration de Taranis Securities S.A. avec effet au 31 mars 2012.

Luxembourg, le 11/04/2012.

Pour: TARANIS SECURITIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérle Wozniak / Hélène Schorr

Référence de publication: 2012043322/15.

(120057850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

St.Quadrat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 48.055.

Es wird festgestellt, dass der Rechnungskommissar SOFINTER GESTION S.à r.l. seinen Sitz von L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall nach L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire verlegt hat.

Luxemburg, den 11. April 2012.

Référence de publication: 2012043315/10.

(120057754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

President C, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.836.

En date du 22 mars 2012, le Conseil d'administration a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 22 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Jorge Pérez Lozano / Robert van't Hoeft

Fondé de pouvoir A / Fondé de pouvoir A

Référence de publication: 2012043249/16.

(120057491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Rainbow Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 150.784.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

A la suite d'une erreur matérielle dépôt n.L120050359, il convient de lire que le siège social de la société Rainbow Finance sa est désormais établi au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012043258/13.

(120057554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Swiss Life Products (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.594.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société, tenue à Strassen le 28 mars 2012

1. Délégués à la gestion journalière

Lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2012, les Administrateurs de la Société ont acté, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- la nomination de Monsieur David Brandt, de nationalité belge, né le 21 décembre 1970 à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique) et ayant pour adresse professionnelle le 25, route d'Arlon à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que délégué à la gestion journalière.

- la nomination de Monsieur Javier Lastra, de nationalité espagnole, né le 21 août 1980 à Madrid (Espagne) et ayant pour adresse professionnelle le 23, route d'Arlon à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que délégué à la gestion journalière.

- la nomination de Monsieur Johan Wyngaert, de nationalité belge, né le 30 novembre 1971 à Montignies-sur-Sambre (Belgique) et ayant pour adresse professionnelle le 25, route d'Arlon à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life Products (Luxembourg), S.A.

Javier LASTRA

Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2012043953/25.

(120057826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Terra Venture Partners S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.330.

—
Extract of the resolution taken at the annual general meeting of the shareholders of the company held on 30 march 2012

The mandate of Ernst & Young, a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 7, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B.88019 as independent auditor was renewed until the annual general meeting of the shareholders to be held in 2013.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 mars 2012

Le mandat de la société Ernst & Young, une société anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.88019 en tant que réviseur d'entreprises est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2013.

Certifie as true / Certifié conforme

Pour TERRA VENTURE PARTNERS SCA SICAR

ERRA VENTURE PARTNERS MANAGEMENT S.à r.l.

Associé gérant commandité

SGG S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012043323/24.

(120057439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Ukrainian Agrarian Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.615.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of March.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Directors of UKRAINIAN AGRARIAN INVESTMENTS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 20 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2128 of 12 September 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.615 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned of 24 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2055 of 5 September 2011,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 20 February 2012, an excerpt of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at forty-eight thousand four hundred and sixty-two Dollars of the United States of America and ninety-two cents (USD 48,462.92), represented by thirty-four million one hundred thousand (34,100,000) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.

II. That pursuant to paragraph 2 of Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been fixed at one million three hundred and fifty thousand one hundred and forty Dollars of the United States (USD 1,350,140.-).

III. That the Board of Directors, in its meeting of 20 February 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, has decided to increase the Company's capital by an amount of two hundred six Dollars of the United States of America and thirty-nine cents (USD 206.39), so as to raise it from its current amount of forty-eight thousand four hundred and sixty-two Dollars of the United States of America and ninety-two cents (USD 48,462.92), represented by thirty-four million one hundred thousand (34,100,000) shares without nominal value, to an amount of forty-eight thousand six hundred sixty-nine Dollars of the United States of America and thirty-one cents (USD 48,669.31) divided into thirty-four million two hundred forty five thousand two hundred twenty-four (34,245,224) shares without nominal value, by the issuance of one hundred forty-five thousand two hundred twenty-four (145,224) new shares and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares.

IV. That the Company received a total amount of four hundred ninety-nine thousand five hundred seventy Dollars of the United States of America and fifty-six cents (USD 499,570.56) from Starplace Services Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Trident Cambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, corresponding to the value of one hundred forty-five thousand two hundred twenty-four (145,224) new shares without nominal value and a share premium of four hundred ninety-nine thousand three hundred sixty-four Dollars of the United States of America and seventeen cents (USD 499,364.17).

V. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of 20 February 2012, paragraph one of Article 5 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. Share Capital (first paragraph). "The share capital of the Company is set at forty-eight thousand six hundred and sixty-nine Dollars of the United States of America and thirty-one cents (USD 48,669.31), represented by thirty-four million two hundred forty-five thousand two hundred twenty-four (34,245,224) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred and fifty euro (EUR 1.850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du Conseil d'Administration de UKRAINIAN AGRARIAN INVESTMENTS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2128 du 12 septembre 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161.615 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 24 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2055 en date du 5 septembre 2011,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 20 février 2012, un extrait desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quarante-huit mille quatre cent soixante-deux dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-douze cents (USD 48.462,92) représenté par trente-quatre millions cent mille (34.100.000) actions sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

II. Qu'en vertu du deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à un million trois cent cinquante mille cent quarante dollars des Etats-Unis (USD 1.350.140,-).

III. Que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 20 février 2012 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent et six dollars des Etats-Unis et trente-neuf cents (USD 206,39) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit mille quatre cent soixante-deux dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-douze cents (USD 48.462,92) représenté par trente-quatre millions cent mille (34.100.000) actions sans valeur nominale, à un montant de quarante-huit mille six cent soixante-neuf dollars des Etats-Unis et trente et un cents (USD 48.669,31) représenté par trente-quatre millions deux cent quarante-cinq mille deux cent vingt-quatre (34.245.224) actions sans valeur nominale par l'émission de cent quarante-cinq mille deux cent vingt-quatre (145.224) nouvelles actions et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des nouvelles actions.

IV. Que la Société a reçu un montant total de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix dollars des Etats-Unis et cinquante-six cents (USD 499.570,56) de Starplace Services Limited, société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Trident Cambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, correspondant à la valeur nominale de cent quarante-cinq mille deux cent vingt-quatre (145.224) nouvelles actions sans valeur nominale et d'une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-quatre dollars des Etats-Unis et dix-sept cents (USD 499.364,17).

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 20 février 2012, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 5. Capital souscrit (premier paragraphe). «Le capital social de la Société est fixé à quarante-huit mille six cent soixante-neuf dollars des Etats-Unis et trente et un cents (USD 48.669,31) représenté par trente-quatre millions deux cent quarante-cinq mille deux cent vingt-quatre (34.245.224) actions sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à mille huit cent cinquante euros (EUR 1.850,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2012. Relation: LAC/2012/13593. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012041731/116.

(120054593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Saturn Real S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.001.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration le 5 mars 2012, que le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'approuver et de ratifier:

- Que le siège social de la société est transféré au 51, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg-Kirchberg, et ceci à compter du 20 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012043265/17.

(120058090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Red Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 120.740.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 10 avril 2012:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015:

- Monsieur Jan van der Henst, directeur de société, demeurant à Pater Nuyenslaan 28, B-2970 's Gravenwezel, en qualité d'Administrateur,

- Management Sàrl, une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- Director Sàrl, une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- Luxfiducia Sàrl, une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes

—
Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 avril 2012:

Le conseil d'administration a nommé Monsieur Jan van der Henst, directeur de société, demeurant à Pater Nuyenslaan 28, B-2970 's Gravenwezel, en qualité d'Administrateur-Délégué, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012043260/23.

(120057780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Ronda Silent Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.798.

En date du 21 mars 2012, les associés ont pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 33, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2012.

En date du 21 mars 2012, le gérant unique, TMF Corporate Services S.A., a informé la Société que sa nouvelle adresse est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 9 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pour la Société

TMF Corporate Services S.A.

J. Pérez Lozano / P. Valasuo

Director / Proxyholder

Référence de publication: 2012043263/19.

(120057495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Routing Finance & Co S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.731.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 avril 2012

- La liquidation de la société Routing Finance & Co S.A. est clôturée
- Les livres et documents sociaux sont déposés au siège social et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012043264/13.

(120057635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 158.705.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse de l'associé unique:

Bernard BAUD

71, Route de la Télécabine

1997 Haute-Nendaz

Suisse

Luxembourg, le 11.04.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012043271/16.

(120057587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

C.I.D. Cosmetics International Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 22, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 69.945.

Par la présente, nous, Luxembourg Corporation Company S.A., vous informons de notre démission en tant qu'Administrateur de la société CID Cosmetics International Distribution S.A. matricule B69945.

April 11, 2012.

Luxembourg Corporation Company

Signatures

Référence de publication: 2012043915/12.

(120057854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 158.705.

Veillez prendre note du changement de l'adresse du gérant unique:

Bernard BAUD

71, Route de la Télécabine

1997 Haute-Nendaz

Suisse

Luxembourg, le 11.04.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012043272/16.

(120058013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Saturno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.951.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 avril 2012

Monsieur HEITZ Jean-Marc, Monsieur REGGIORI Robert et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SATURNO S.A.

Jean-Marc HEITZ

Administrateur

Référence de publication: 2012043283/18.

(120057608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Westlock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 159.400.

EXTRAIT

En date du 3 avril 2012, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique:

1. La démission de Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, de son mandat de gérant de la société, a été acceptée avec effet immédiat.

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nigel AUGER, né le 25 février 1974 à Irvine, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché of Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012043377/20.

(120057902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

SBIL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.614.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 avril 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SBIL INTERNATIONAL S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012043285/18.

(120057924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Sbull International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 avril 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur HEITZ Jean-Marc sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SBULL INTERNATIONAL S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012043286/17.

(120057603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

UBP Multifunds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.691.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2012

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Daniel Van Hove demeurant professionnellement 370 route de Longwy, Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013, est approuvé.

A la date du 4 avril 2012, le Conseil d'administration est composé comme suit:

Mme Emmy Labovitch, Administrateur et Présidente, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Mr Pierre Berger, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Mr Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
p.o. Le Conseil d'Administration.
Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2012043368/21.

(120057820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

SEB SICAV 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 35.166.

—
EXTRAIT

Depuis le 1^{er} avril 2012, les adresses professionnelles des administrateurs suivants ont été modifiées comme suit:

1. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen
2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012043287/13.

(120057017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

SEB Optimus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 64.732.

—
EXTRAIT

Depuis le 1^{er} avril 2012, les adresses professionnelles des administrateurs suivants ont été modifiées comme suit:

1. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen
2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012043293/13.

(120057016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

WPH Dallion I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.613.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WPH Dallion I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012044290/11.

(120058508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

WPH Dallion II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.615.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WPH Dallion II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012044293/11.

(120058566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.
